

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 MARS 2021

Le Conseil Municipal de la Commune de Fontenay-aux-Roses, légalement convoqué le vingt-six février deux mille vingt et un, s'est réuni en visioconférence le quatre mars deux mille vingt et un à dix-neuf heures et trente minutes, en application de l'article n° 6 de la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 portant prorogation de l'état d'urgence sanitaire, sous la présidence de M. Laurent VASTEL, Maire.

Étaient présents : VASTEL Laurent, REIGADA Gabriela, LAFON Dominique, GALANTE-GUILLEMINOT Muriel, RENAUX Michel, BULLET Anne, DELERIN Jean-Luc, BEKIARI Despina, CHAMBON Emmanuel, ANTONUCCI Claudine, CONSTANT Pierre-Henri, GAGNARD Françoise, PORCHERON Jean-Claude, ROUSSEL Philippe, MERCADIER Anne-Marie, BOUCLIER Arnaud, RADOARISOA Véronique, LECUYER Sophie, HOUCINI Mohamed, PORTALIER-JEUSSE Constance, GABRIEL Jacky, BERTHIER Etienne, COLLET Cécile, KEFIFA Zahira, SOMMIER Jean-Yves, KATHOLA Pierre, MERGY Gilles, GOUJA Sonia, BROBECKER Astrid, MESSIER Maxime, POGGI Léa-Iris, LE FUR Pauline.

lesquels forment la majorité des Membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents représentés : LE ROUZES Estéban (pouvoir à REIGADA Gabriela), LHOSTE Roger (pouvoir à CHAMBON Emmanuel), SAUCY Nathalie (pouvoir à BEKIARI Despina). KEFIFA Zahira à donner pouvoir à GALANTE-GUILLEMINOT Muriel à partir de 22h30.

Secrétaire : Mme C. ANTONUCCI est désignée secrétaire de séance.

- M. le Maire rend compte des décisions prises depuis le Conseil municipal du 04 février 2021 en application des dispositions de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.
- Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 04 février 2021 à l'unanimité des suffrages exprimés.

➤ ESPACES PUBLICS

1° - Conventions financières entre le SIPPAREC et la ville de Fontenay-aux-Roses relatives à l'enfouissement des réseaux de communications électroniques.

Le Conseil municipal, **à l'unanimité des suffrages exprimés :**

- approuve la convention financière relative à l'enfouissement des réseaux de communications électroniques d'Orange avec le SIPPAREC,
- approuve la convention financière relative à l'enfouissement des réseaux de communications électroniques de Numericable avec le SIPPAREC,
- autorise le Maire à les signer ainsi que leurs éventuels avenants.

[VASTEL Laurent, REIGADA Gabriela, LAFON Dominique, GALANTE-GUILLEMINOT Muriel, RENAUX Michel, BULLET Anne, DELERIN Jean-Luc, BEKIARI Despina, CHAMBON Emmanuel, ANTONUCCI Claudine, CONSTANT Pierre-Henri, GAGNARD Françoise, LE ROUZES Estéban (pouvoir à REIGADA Gabriela), PORCHERON Jean-Claude, LHOSTE Roger (pouvoir à CHAMBON Emmanuel), ROUSSEL Philippe, MERCADIER Anne-Marie, BOUCLIER Arnaud, RADOARISOA Véronique, SAUCY Nathalie (pouvoir à BEKIARI Despina), LECUYER Sophie, HOUCINI Mohamed, PORTALIER-JEUSSE Constance, GABRIEL Jacky, BERTHIER Etienne, COLLET Cécile, KEFIFA

Zahira, SOMMIER Jean-Yves, KATHOLA Pierre, MERGY Gilles, GOUJA Sonia, BROBECKER Astrid, MESSIER Maxime, POGGI Léa-Iris, LE FUR Pauline, votent pour].

➤ RESSOURCES HUMAINES

2° - Rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

Le Conseil municipal, **prend acte** de la présentation du rapport sur la situation en matière d'égalité femmes-hommes sur la base des données 2020.

[VASTEL Laurent, REIGADA Gabriela, LAFON Dominique, GALANTE-GUILLEMINOT Muriel, RENAUX Michel, BULLET Anne, DELERIN Jean-Luc, BEKIARI Despina, CHAMBON Emmanuel, ANTONUCCI Claudine, CONSTANT Pierre-Henri, GAGNARD Françoise, LE ROUZES Estéban (pouvoir à REIGADA Gabriela) , PORCHERON Jean-Claude, LHOSTE Roger (pouvoir à CHAMBON Emmanuel), ROUSSEL Philippe, MERCADIER Anne-Marie, BOUCLIER Arnaud, RADOARISOA Véronique, SAUCY Nathalie (pouvoir à BEKIARI Despina), LECUYER Sophie, HOUCINI Mohamed, PORTALIER-JEUSSE Constance, GABRIEL Jacky, BERTHIER Etienne, COLLET Cécile, KEFIFA Zahira, SOMMIER Jean-Yves, KATHOLA Pierre, MERGY Gilles, GOUJA Sonia, BROBECKER Astrid, MESSIER Maxime, POGGI Léa-Iris, LE FUR Pauline, prennent acte de la présentation du rapport].

➤ FINANCES

3° - Rapport d'orientations budgétaires ayant donné lieu à débat

Après 02 heures et 34 minutes de débat et après que les différents élus qui l'ont souhaité aient pu se manifester, le Conseil municipal, après appel au vote par le Maire, **prend acte** qu'un débat sur les orientations budgétaires relatif au budget primitif 2021, sur la base d'un rapport présentant les orientations budgétaires de la commune, s'est tenu en séance le 04 mars 2021,

Suspension de séance à 21h58
Réouverture de séance à 22h10.

[VASTEL Laurent, REIGADA Gabriela, LAFON Dominique, GALANTE-GUILLEMINOT Muriel, RENAUX Michel, BULLET Anne, DELERIN Jean-Luc, BEKIARI Despina, CHAMBON Emmanuel, ANTONUCCI Claudine, CONSTANT Pierre-Henri, GAGNARD Françoise, LE ROUZES Estéban (pouvoir à REIGADA Gabriela) , PORCHERON Jean-Claude, LHOSTE Roger (pouvoir à CHAMBON Emmanuel), ROUSSEL Philippe, MERCADIER Anne-Marie, BOUCLIER Arnaud, RADOARISOA Véronique, SAUCY Nathalie (pouvoir à BEKIARI Despina), LECUYER Sophie, HOUCINI Mohamed, PORTALIER-JEUSSE Constance, GABRIEL Jacky, BERTHIER Etienne, COLLET Cécile, KEFIFA Zahira (pouvoir à GALANTE-GUILLEMINOT Muriel), SOMMIER Jean-Yves, KATHOLA Pierre, MERGY Gilles, GOUJA Sonia, BROBECKER Astrid, MESSIER Maxime, POGGI Léa-Iris, LE FUR Pauline, votent pour].

➤ VŒUX ET MOTIONS

4 – Vœu déposé par Gilles Mergy à transmettre à la Direction générale de la Poste.

« Dans le cadre de ses plans de réduction des coûts, la Direction générale de la Poste semble envisager des fermetures de bureaux de Poste mais aussi des regroupements de ses centres de tri.

Notre commune pourrait être doublement impactée :

- **D'une part, par la fermeture du bureau de Poste de Sceaux Blagis :** même si cette fermeture éventuelle pénaliserait en priorité les habitants de Sceaux, de nombreux Fontenaisiens, notamment ceux qui vivent aux Blagis, y viennent pour effectuer des opérations bancaires et postales. L'agence Postale de Scarron est trop éloignée pour les personnes ayant des difficultés à se déplacer et elle ne permet pas en outre d'effectuer des opérations bancaires ;

- **D'autre part, par le déplacement du centre de tri postal à Bagneux**, ce qui conduirait à un allongement des distances à parcourir pour les facteurs et une dégradation de leurs conditions de travail qui pénaliserait l'ensemble des Fontenaisiens. Une délégation de postiers a d'ailleurs été reçue par la Directrice du Maire pour leur témoigner son soutien.

Afin de témoigner de la mobilisation de tous les élus de la ville à la préservation du service public dans notre commune, il est proposé de transmettre ce vœu à la direction générale de la Poste.

Exposé du vœu

Les élus de Fontenay-aux-Roses, réunis en séance du conseil municipal du 4 mars 2021, demandent à la direction générale de la Poste de mettre fin à ses projets de dégradation du service public postal en :

- Ne fermant pas le bureau postal de Sceaux-Blagis ;
- Maintenant le centre de tri postal à Fontenay-aux-Roses. »

Vœu retiré par M. MERGY

5 - Vœu pour le maintien du centre de tri de la poste à Fontenay-aux-Roses, déposé par les élus de la majorité.

« La Poste a annoncé courant du mois de janvier son intention de délocaliser à Bagneux le centre de tri de Fontenay-aux-Roses, situé sur le mail Boucicaut depuis de très nombreuses années.

Quatorze facteurs sont concernés par ce déménagement, qui aura un impact tant sur leurs conditions de travail en rallongeant de 2 km leur temps de trajet pour rejoindre Fontenay-aux-Roses, que sur la qualité du service public rendu aux fontenaisiens, en distendant considérablement le lien de proximité qu'ils ont réussi à tisser au fil des années avec les habitants. C'est l'essence même de leur mission de service public qui s'en trouvera compromise.

La ville de Fontenay-aux-Roses souhaite soutenir ses facteurs, comme elle l'a toujours fait, notamment en 2016, en votant une motion contre le projet de délocalisation à Châtillon. C'est aussi d'ailleurs dans cet esprit de collaboration constructive et pour maintenir cette proximité, que la municipalité a créé, avec la Poste, une agence postale municipale à Scarron en 2016, afin d'éviter sa fermeture.

Fidèle à cet esprit, afin de maintenir un service public de qualité, mais aussi de ne pas altérer les conditions de travail des facteurs, le Conseil municipal de Fontenay-aux-Roses, réuni en séance plénière le 04 mars 2021 demande à la direction de la Poste d'abandonner le projet de délocalisation du centre de tri. »

Vœu adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

[VASTEL Laurent, REIGADA Gabriela, LAFON Dominique, GALANTE-GUILLEMINOT Muriel, RENAUX Michel, BULLET Anne, DELERIN Jean-Luc, BEKIARI Despina, CHAMBON Emmanuel, ANTONUCCI Claudine, CONSTANT Pierre-Henri, GAGNARD Françoise, LE ROUZES Estéban (pouvoir à REIGADA Gabriela), PORCHERON Jean-Claude, LHOSTE Roger (pouvoir à CHAMBON Emmanuel), ROUSSEL Philippe, MERCADIER Anne-Marie, BOUCLIER Arnaud, RADAOARISOA Véronique, SAUCY Nathalie (pouvoir à BEKIARI Despina), LECUYER Sophie, HOUCINI Mohamed, PORTALIER-JEUSSE Constance, GABRIEL Jacky, BERTHIER Etienne, COLLET Cécile, KEFIFA Zahira (pouvoir à GALANTE-GUILLEMINOT Muriel), SOMMIER Jean-Yves, KATHOLA Pierre, MERGY Gilles, GOUJA Sonia, BROBECKER Astrid, MESSIER Maxime, POGGI Léa-Iris, LE FUR Pauline, votent pour].

6 - Motion présentée par Gilles Mergy pour la mise en place d'un baromètre des engagements au sein de la municipalité de Fontenay aux Roses.

« Les élus la majorité et de l'opposition de Fontenay-aux-Roses sont attachés à la transparence de l'action publique et à l'évaluation des politiques publiques.

C'est d'ailleurs sûrement dans cet esprit qu'une délégation à l'évaluation des politiques publiques a été confiée à une élue de la majorité.

Pendant la campagne municipale de l'an dernier, la majorité actuelle s'est engagée sur un programme d'action sur la durée du mandat.

Comme vient de le faire le gouvernement sur le suivi de ces propres engagements, il est important d'assurer un suivi objectif et transparent de la mise en œuvre des engagements de la municipalité.

Dans ce contexte général, il vous est proposé d'adopter la motion suivante :

Dans sa séance du 4 mars 2021, le Conseil Municipal de Fontenay-aux-Roses décide de créer un baromètre des engagements qui présentera chaque année l'avancement du programme présenté par la Majorité municipale en juin 2020.

A ce titre, il est constitué un comité assurant la représentation à la proportionnelle des sensibilités présentes au sein du Conseil Municipal.

Ce comité est présidé par le Maire ou par délégation l'élue déléguée à l'évaluation des politiques publiques.

Ce comité pourra être élargi à des Fontenaisiens volontaires et pourra s'appuyer sur les services municipaux pour réaliser ses travaux.

Il lui appartiendra d'élaborer son règlement intérieur lors de sa première réunion qui aura lieu dans les mois à venir. »

Motion rejetée à la majorité absolue des suffrages exprimés

[VASTEL Laurent, REIGADA Gabriela, LAFON Dominique, GALANTE-GUILLEMINOT Muriel, RENAUX Michel, BULLET Anne, DELERIN Jean-Luc, BEKIARI Despina, CHAMBON Emmanuel, ANTONUCCI Claudine, CONSTANT Pierre-Henri, GAGNARD Françoise, LE ROUZES Estéban (pouvoir à REIGADA Gabriela) , PORCHERON Jean-Claude, LHOSTE Roger (pouvoir à CHAMBON Emmanuel), ROUSSEL Philippe, MERCADIER Anne-Marie, BOUCLIER Arnaud, RADOARISOA Véronique, SAUCY Nathalie (pouvoir à BEKIARI Despina), LECUYER Sophie, HOUCINI Mohamed, PORTALIER-JEUSSE Constance, GABRIEL Jacky, BERTHIER Etienne, COLLET Cécile, KEFIFA Zahira (pouvoir à GALANTE-GUILLEMINOT Muriel), votent contre].

[SOMMIER Jean-Yves, KATHOLA Pierre, MERGY Gilles, GOUJA Sonia, BROBECKER Astrid, MESSIER Maxime, POGGI Léa-Iris, LE FUR Pauline, votent pour].

7 - Motion présentée par Maxime Messier pour étudier la piétonisation des rues devant les écoles aux heures d'entrée et sortie des enfants.

« Il y a quelques mois, M. le Maire prenait un arrêté municipal pour piétoniser la rue des Hautes-Sorrières devant l'école de la Roue aux heures d'entrée et sortie des élèves, soit entre 8h15 et 9h00 et entre 16h15 et 17h00. L'objectif annoncé était de sécuriser les enfants aux abords de l'école, ce qui était une bonne décision. L'arrêté était annoncé valable jusqu'au 31 décembre 2020.

Ce genre d'initiatives se multiplie un peu partout en France, comme à Montpellier ou Lille, mais aussi dans des communes plus petites. Non seulement elle permet de mieux sécuriser les enfants et leurs parents, mais elle incite aussi à se rendre à l'école à pied, en trottinette ou à vélo. En piétonisant provisoirement les rues devant les écoles, on incite à l'usage des déplacements non-polluants et on lutte contre la sédentarité des enfants. On leur donne le goût et l'habitude de la marche, la trottinette ou le vélo pour se rendre à l'école. On améliore même l'attention des enfants en classe d'après une étude danoise.

En vue de pérenniser et d'étendre la piétonisation des rues devant les écoles aux heures d'entrée et de sortie des enfants, le Conseil Municipal demande une étude pour :

- Identifier les écoles et les rues éligibles
- Identifier les contraintes et difficultés potentielles
- Déployer cette mesure devant chaque école où cela aura été jugé possible sans difficulté majeure

Le déploiement de cette mesure sera l'occasion d'associer les parents d'élèves et les enseignant.e.s pour en faire un succès et une opportunité de promouvoir les déplacements doux pour se rendre à l'école. Cela sera ainsi l'occasion de remettre en place les pédibus – faire des trajets à l'école en groupe à pied - et d'envisager son équivalent à vélo : les vélo-bus. »

Motion rejetée à la majorité absolue des suffrages exprimés

[VASTEL Laurent, REIGADA Gabriela, LAFON Dominique, GALANTE-GUILLEMINOT Muriel, RENAUX Michel, BULLET Anne, DELERIN Jean-Luc, BEKIARI Despina, CHAMBON Emmanuel, ANTONUCCI Claudine, CONSTANT Pierre-Henri, GAGNARD Françoise, LE ROUZES Estéban (pouvoir à REIGADA Gabriela) , PORCHERON Jean-Claude, LHOSTE Roger (pouvoir à CHAMBON Emmanuel), ROUSSEL Philippe, MERCADIER Anne-Marie, BOUCLIER Arnaud, RADAORISOA Véronique, SAUCY Nathalie (pouvoir à BEKIARI Despina), LECUYER Sophie, HOUCINI Mohamed, PORTALIER-JEUSSE Constance, GABRIEL Jacky, BERTHIER Etienne, COLLET Cécile, KEFIFA Zahira (pouvoir à GALANTE-GUILLEMINOT Muriel), votent contre].

[SOMMIER Jean-Yves, KATHOLA Pierre, MERGY Gilles, GOUJA Sonia, BROBECKER Astrid, MESSIER Maxime, POGGI Léa-Iris, LE FUR Pauline, votent pour].

8 - Motion présentée par Astrid Brobecker pour la mise en place de masques gratuits pour les élèves.

« Le 1er février 2021, une mise à jour du **protocole sanitaire** renforcé applicable dans les établissements a été publiée par le Ministère de l'Education Nationale. Pour faire face à l'**épidémie de Covid-19**, le nouveau décret rend obligatoire le **port du masque de catégorie 1** dans les **établissements scolaires** et interdit donc les masques faits maison depuis le 8 février 2021.

Cette mesure engendre un cout important pour les familles.

Suite au protocole renforcé dans les écoles, **nous demandons que la ville fournisse des masques gratuits aux élèves. »**

Motion non soumise au vote

M. le Maire indique que le prochain Conseil Municipal est fixé au 08 avril 2021.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 00h10.

POUR EXTRAIT CONFORME

Fontenay-aux-Roses, le **12 MARS 2021**



Le Maire
Conseiller Départemental

Laurent VASTEL

POUR INFORMATION

Les procès-verbaux intégraux sont disponibles sur le site Internet de la Ville www.fontenay-aux-roses.fr ou sur simple demande auprès de la Mairie